

4^e affichage

Poste régulier PR-2023-01

Classification:	: Conseiller(ère) pédagogique
Statut :	: Professionnel régulier
Taux horaire:	: 27,08\$ à 50,39\$(selon l'expérience)
Nbre hres/sem.:	: 35 heures / semaine
Début de l'emploi:	: Dès que possible
Lieu de travail:	: Services éducatifs
Supérieure immédiate:	: Madame Brigitte Roy, directrice

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de conseiller pédagogique comporte plus spécifiquement des fonctions de conseil et soutien auprès des intervenants des établissements scolaires et des services éducatifs relativement à la mise en œuvre, au développement et à l'évaluation des programmes d'études, à la gestion de classe et à la didactique.

QUELQUES ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Le conseiller pédagogique collabore à la réalisation du projet éducatif et des projets particuliers des établissements; il participe à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur plan de réussite tout en respectant les encadrements éducatifs et administratifs, tant au niveau des établissements que de la commission scolaire.

Le conseiller pédagogique accompagne les écoles et offre de la formation continue en lien avec les plans de gestion et de réussite de chacune des écoles. Il analyse et interprète les résultats des épreuves ministérielles et il fait des recommandations aux équipes école et aux directions d'établissement.

Il collabore à l'implantation des programmes d'études et de formation, conseille les enseignants et la direction relativement à l'interprétation de ces programmes, conçoit et anime des ateliers et des sessions de formation sur les éléments du programme; il collabore à l'élaboration de situations d'apprentissage et soutient l'expérimentation en classe. Il conseille et soutient les enseignants sur une base individuelle et collective pour appuyer l'action quotidienne; il conçoit ou sélectionne et anime les activités de formation et d'instrumentation pour des besoins d'adaptation, d'innovation et de développement pédagogique.

Il instrumente les enseignants sur l'évaluation des apprentissages; il les accompagne dans la conception, l'élaboration ou l'adaptation d'outils d'évaluation.

Il participe avec les enseignants à l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et projets visant à aider les élèves qui présentent ou qui sont susceptibles de présenter des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage.

Il conseille le personnel d'encadrement, enseignant et professionnel sur des questions relatives aux programmes de perfectionnement du personnel, planifie ces programmes.

Il collabore avec les autres intervenants du milieu scolaire, les organismes partenaires et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le conseiller pédagogique fait la promotion des technologies de l'information.

En outre, le conseiller pédagogique participe à l'élaboration du plan d'action et du plan de formation continue des services éducatifs.

La candidate ou le candidat devra satisfaire à une vérification des antécédents judiciaires

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié à l'emploi, notamment en éducation.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

Formation ou expérience pertinente en adaptation scolaire serait un atout.

↪ **Une correspondance sera acheminée seulement aux personnes convoquées en entrevue.** ↩

Le centre de services scolaire applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande écrite accompagnée de leur curriculum vitae, si elles désirent que cette dernière soit considérée, **avant le 30 juin 2023, 16 h**, à l'adresse suivante :

Centre de services scolaire du Lac-Abitibi
Services des ressources humaines
500, rue Principale
La Sarre (Québec) J9Z 2A2
resshum@csla.gouv.qc.ca

2023-05-29/jr

Julie Paquet
Directrice des Services des ressources humaines